

ASSURANCE CAMIONS : FORMULE MINI

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.



L'essentiel de l'assurance Camions - Formule MINI

L'assurance Camions est un contrat assuré par Pacifica (filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances), il permet de couvrir la responsabilité civile liée à l'utilisation des camions à usage professionnel que vous avez assurés.

SOUSCRIPTEURS	Professionnels : artisans, commerçants et professions libérales. Agriculteurs : exploitants agricoles, retraités, entreprises agricoles, CUMA, agriculteurs de plaisance (au sens Mutualité Sociale Agricole).
VÉHICULES ASSURÉS	Camions dont le PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) est supérieur à 3,5 tonnes et inférieur à 44 tonnes.
RESPONSABILITÉ CIVILE	La responsabilité civile de votre contrat comprend : <ul style="list-style-type: none"> • la responsabilité civile obligatoire, sans franchise, • la sauvegarde de vos droits et de ceux des victimes, sans franchise.



Bon à savoir

EN CAS DE SINISTRE	En cas de sinistre, contactez-nous rapidement en appelant le 0 800 810 812 (disponible 24h/24, 7j/7, appel gratuit depuis un poste fixe).
FRANCHISE	En fonction du sinistre et de la garantie, une somme dont le montant est indiqué dans votre confirmation d'adhésion reste à votre charge.
GARANTIE(S) COMPLÉMENTAIRE(S) OPTIONNELLE(S)	Si vous avez souscrit l'option et qu'elle est portée sur votre confirmation d'adhésion : <ul style="list-style-type: none"> • la protection Corporelle du conducteur. Indemnisation des conducteurs suite à un accident, sans franchise, 2 niveaux au choix : jusqu'à 100 000 € ou jusqu'à 1 000 000 €, • l'assistance aux véhicules dès 0 km en cas de panne, d'accident, d'incendie, de vol ou de tentative de vol, de panne (remorquage : 2 000 € maxi), • le bris de glace, sans franchise, • les catastrophes naturelles et attentats.

Retrouvez l'ensemble des caractéristiques de ce produit dans les conditions générales et le cas échéant dans la confirmation d'adhésion.